



REGLEMENT DE CONSULTATION

**Maintenance préventive et corrective
des équipements de cuisines du GHT Oise Sud**

DATE DE RECEPTION DES OFFRES :

Lundi 02 Décembre 2024 à 12h00

Le présent marché est passé en appel d'offres ouvert en application de l'article L2124-2 du code de la commande publique et de l'article R2124-2 du code de la commande publique.



RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION (DC1)

A TRAVAUX

B FOURNITURES

C SERVICES

Nom ou raison sociale et adresse

Nom ou raison sociale de l'acheteur : G.H.P.S.O (groupe hospitalier public du sud de l'Oise)		Personne responsable du marché : Monsieur le directeur	
Adresse : BP 72 - boulevard LAENNEC		Code postal : 60109	
Ville : CREIL cedex		Pays (autre que la France) :	
Téléphone : 03 44 61 67 66		Poste :	
Télécopieur : 03 44 61 60 20	Courriel : achats@ghpso.fr		Adresse Internet (U.R.L.) : www.ghpso.fr

1. Objet du marché

Intitulé : Maintenance préventive et corrective des équipements de cuisines du GHT OISE SUD

En application de l'article L. 6132-3, L. 6143-7 et R. 6132-16 du code de la santé publique (CSP), le directeur de l'établissement support du Groupement hospitalier de territoire Oise sud est désigné comme coordonnateur du présent marché.

1.2) division en lot :

1) Prestations divisées en lots : non oui

Lot 1 : maintenance de matériel de réfrigération/production de froid

Lot 2 : maintenance pour les autres équipements de la cuisine

2) Possibilité de présenter une offre pour un lot plusieurs lots l'ensemble des lots



2. Durée

Le marché est conclu pour une période de 1 an à compter du 01/03/2025 renouvelable tacitement trois fois un an.

Si le marché n'était pas notifié pour le 01/03/2025, la date d'effet du marché serait reportée à la date indiquée à l'article E de l'acte d'engagement par le pouvoir adjudicateur au moment de la notification du marché.

En cas de non-reconduction du marché, le groupe hospitalier pourra le dénoncer par lettre recommandée avec accusé de réception 2 mois avant la date anniversaire

3. Lieu d'exécution

Groupe Hospitalier Public de l'Oise

Site de Creil : Boulevard Laennec – BP 72 – 60109 Creil cedex

Site de Senlis : Avenue Paul Rougé – BP 121 – 60309 Senlis cedex

Hôpital de Pont Saint Maxence

5 Rue Ambroise Croizat, 60700 Pont-Sainte-Maxence

l'EHPAD de Nanteuil le Haudouin

15 Rue Beauregard, 60440 Nanteuil-le-Haudouin

4. Conditions relatives au marché

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent
: **Budget propre de l'établissement**

Forme juridique souhaitée en cas de groupement d'entrepreneurs, de fournisseurs ou de prestataires de services : *(le cas échéant)* **Groupement Solidaire en application de l'article L2141-13 du code de la commande publique, et des articles R2142-19 à R2142-27 du code de la commande publique.**

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant en qualité de membres de plusieurs groupements.

Langue devant être utilisée dans l'offre ou la candidature : **Française**

5. Présentation de la procédure de consultation



5.1 Type de procédure et références :

Le présent marché est passé en appel d'offres ouvert en application de l'article L2124-2 du code de la commande publique et de l'article R2124-2 du code de la commande publique.

Les parties B et C sont passées sous la forme d'un accord-cadre selon les articles R2162-1 à R2162-6 du Code de la commande publique.

PARTIE A : Prestations incluses dans le forfait (article 6 du CCP)

Prix forfaitaire lié au DPGF selon l'article R2112.6 du code de la commande publique

PARTIE B : Prestations incluses dans le BPU

Le présent marché est un accord- cadre mono-attributaire à bons de commandes sans maximum lié au BPU en application des articles R2162-13 et R2162-14 de code de la commande publique.

PARTIE C : Prestations non incluses dans le DPGF et le BPU – selon devis

Le présent marché est un accord- cadre mono-attributaire marchés subséquents sans maximum lié à la demande de devis en application de l'article R2162-7 à R2162-12 du code de la commande publique et de l'article L2125-1 du Code de la commande publique.

Numéro de référence attribué au marché par la personne publique : **S240880**

5.2 Conditions de participation :

Les candidats ne doivent faire l'objet d'aucune des interdictions de soumissionner indiquées à l'article L2141 du code de la commande publique.

Le candidat devra en fournir la preuve comme stipulé à l'article R2143 du code de la commande publique.

Impossibilité de présenter pour le marché plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou de plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements ou en qualité de sous-traitants de plusieurs candidats.

Interdiction de présenter pour le marché plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou de plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements.

Une même personne ne peut représenter plus d'un candidat pour un même marché public.

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations (et leur montant) dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants qui l'exécuteront à la place du titulaire, sauf lorsque le montant est inférieur à 600 Euros T.T.C



5.3 Sélection des candidatures :

Les candidats devront fournir l'ensemble des pièces mentionnées à l'article 7.1 et présenter des garanties techniques et financières suffisantes par rapport à la prestation demandée.

5.4 Critères d'attribution des offres :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

1- Caractéristiques techniques 60%

Les caractéristiques techniques seront appréciées à partir des sous-critères suivants :

- Nombre de visite (froid) **lot 1** – 5 points
- Nombre de visite (chaud) **lot 2** – 5 points
- Contenu de l'offre technique : Maintenance à réaliser, désinfection des bacs condensat, Qualité des rapports d'intervention et outil de suivi (le candidat devra présenter dans son offre son outil de suivi GMAO, ainsi que les rapports d'intervention) – 30 points
- Délai d'intervention froid **lot 1**– 5 points
- Délai d'intervention chaud **lot 2**– 5 points
- Qualité de présentation de l'entreprise dans le mémoire technique – 10 points
- Moyens mise en œuvre pour l'astreinte du candidat – 10 points

Ce critère sera noté 60 points et pondéré à 60 %

2 – Prix 40%

Ce critère sera évalué à partir des prix proposés à partir des critères suivants :

- Mieux disant/moins disant sur le montant de la DPGF – 30 points
- Main d'œuvre hors forfait, forfait déplacement – 5 points
- Remise sur catalogue – 5 points

Ce critère sera noté sur 40 points et pondéré à 40 %

L'ensemble de ces éléments devra être intégré dans un mémoire technique et/ou fiche technique inclus dans l'offre du candidat.

Traitement des offres anormalement basses

Conformément aux articles R2152-3 à 5 du Code de la Commande Publique, dans le cas où leur offre paraîtrait anormalement basse, les candidats devront être en mesure de fournir au pouvoir adjudicateur toutes les



justifications sur la composition de l'offre afin de lui permettre d'apprécier si l'offre proposée est susceptible de couvrir les coûts du marché.

Le caractère anormalement bas de l'offre sera apprécié au regard de l'ensemble des éléments fournis par le candidat.

Si le candidat ne répond pas au pouvoir adjudicateur ou si les justifications produites par le candidat ne permettent pas d'écartier le caractère anormalement bas de l'offre, cette dernière est éliminée.

5.5 Contenu du dossier de consultation :

- Règlement de consultation
- Cahier des clauses particulières
- DPGF
- Bordereau de prix (BPU)
- Annexe 1 : définitions
- Annexe 2 : liste des personnes habilitées à demander une intervention sur le matériel
- Acte d'engagement à remplir

Les candidats n'ont pas à apporter de compléments au Cahier des Clauses Particulières (C.C.P).

Néanmoins l'entreprise aura l'obligation de vérifier que ces documents ne contiennent pas d'erreurs, omissions ou contradictions qui sont normalement décelables par un Homme de l'Art. Dans l'affirmative, il devra obligatoirement annexer à son offre un état faisant apparaître les erreurs, omissions ou contradictions relevées et joindre le devis correspondant aux ajustements nécessaires. Le montant de l'offre devra correspondre aux documents de la consultation (CCP).

5.6 Mise à disposition du dossier de consultation

Les candidats doivent télécharger directement le dossier sur la plateforme de dématérialisation, à l'adresse suivante :

<https://www.marches-publics.gouv.fr/>

5.7 Date de limite des questions

La date limite des questions des candidats est de 10 jours avant la date limite de réception des offres

5.8 Modifications de détail au dossier de consultation

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter, au plus tard 5 jours avant la date limite fixée pour la réception des offres, des modifications de détail au dossier de consultation.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.



Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite ci-dessus est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

6. Réponses attendues à la consultation

6.1 Variantes

Les variantes ne sont pas autorisées.

6.2 Date limite de réception des offres :

La réponse doit parvenir sur la plateforme PLACE au plus tard :

Lundi 02 Décembre 2024 à 12 :00 (heure de Paris)

Les réponses ou éléments de réponse qui parviendraient après cette date seraient rejetés sans être examinés.

6.3 Validité des offres :

Les offres sont valables 180 jours à compter de la date limite de réception des réponses.

7. Contenu de la réponse

7.1 Contenu de la réponse

L'ensemble du dossier doit contenir :

- Les renseignements relatifs à la candidature (type formulaires DC1 et DC2*)

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET

- Les annexes financières (DPFG et BPU complétés et les devis du candidat) ainsi que les documents techniques (fiches techniques etc...)

- Un mémoire technique qui doit répondre à minimum aux critères demandés

Tous ces documents doivent être signés par la personne habilitée à engager la société et dont le nom sera mentionné dans les différents rubriques. Ils doivent être en français ou traduit en français s'ils émanent d'une - autorité étrangère (loi n°94.665 du 4 mai 1994).

Le ou les candidats retenus devront fournir dans un délai de 5 jours les certificats délivrés par les organismes compétents (NOTI 1 et NOTI 2 ou 3666-1.2.3, URSSAFF).

* les formulaires DC1 et DC2 sont disponibles sur le site <http://www.economie.gouv.fr/daj>

7.2 Modalités de remise des candidatures et des offres

Les candidatures et offres doivent être envoyées par voie électronique par le biais de notre plateforme Internet : www.ghpso.fr onglet marchés publics ou directement sur le site www.achat-sante.com



7.3 Transmission électronique

La transmission des plis sur un support physique électronique (CD-ROM, Clé USB ou tout autre support matériel) n'est pas autorisée.

Les conditions de présentation des plis électroniques sont similaires à celles exigées pour les réponses sur support papier. Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique.

Le fuseau horaire de référence sera celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid.

Le soumissionnaire devra obligatoirement envoyer une copie de sauvegarde au format CD et au plus tard à la date limite de réception des offres. Cette copie est transmise sous pli scellé et comporte obligatoirement la mention : « copie de sauvegarde ».

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

Le niveau minimum de signature électronique exigé des candidats est le Niveau II (équivalent classe 3) de la PRIS V1 (Politique de Référencement Intersectorielle de Sécurité). Le certificat de signature utilisé doit être référencé sur la liste disponible à l'adresse suivante : <http://www.entreprises.minefi.gouv.fr/certificats/>.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge de chaque candidat.

Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé. Dans ces conditions, il est conseillé aux candidats de soumettre leurs documents à un anti-virus avant envoi.

8. Traitement des réponses

8.1 Examen des candidatures :

Le Groupe Hospitalier Public de l'Oise détermine dans un premier temps si les candidats remplissent les conditions de participation à la consultation.

Si des documents manquent ou sont incomplets, le G.H.P.S.O. peut demander à l'ensemble des candidats concernés de compléter leur candidature dans un délai qui ne pourra être supérieur à 5 jours.

Les candidatures incomplètes ou qui ne remplissent pas les conditions de participation à la consultation (candidats ne présentant pas les garanties techniques et financières suffisantes) sont rejetées, l'offre correspondante n'étant pas examinée.

8.2 Examen des offres :

Il peut être demandé aux candidats dont la candidature a été retenue de préciser ou de compléter la tenue de leur offre.



8.3 Classement des offres :

Les offres jugées inappropriées ainsi que les offres jugées inacceptables et irrégulières une fois la négociation faite au sens des articles **L2152-1 à L2152-4 du code de la commande publique** et **des articles R2152-1 et R2152-2 du même code** sont éliminées et les autres offres, pour lesquelles la candidature a été retenue sont classées en fonction des critères d'attribution définis au **5.4** du présent document.

9. Visite des sites

Une visite des sites est obligatoire.

Un certificat de visite sera délivré lors de la visite à joindre à la remise des offres.

Contact pour la prise de rendez-vous pour Creil et Senlis :

Monsieur Vermont - Tél : 03 44 61 67 31 Mail : denis.vermont@ghpso.fr

Visite le 12/11/2024 à 8h30

Contact pour la prise de rendez-vous pour Pont Saint Maxence :

Monsieur Schockaert - Tél : 03 44 31 76 30 Mail : services@ch-pont.fr

Contact pour la prise de rendez-vous pour Nanteuil le Haudouin :

Monsieur Durand - Tél : 03 44 88 00 04 Mail : secretariat@hl-nanteuil.fr